

FRANCIS HIGMAN

Université de Genève

Les écrits eucharistiques
de Marcourt revisités

Introduction : les questions

La *Declaration de la Messe* d'Antoine Marcourt, son *Petit Traicté de la sainte eucharistie* et les *placards* d'octobre 1534 sont tous parus en 1534 et tous à peu près abordent le même sujet – en effet, la majeure partie du texte de chacune de ces trois publications se répète dans au moins l'une des autres. Pourquoi cela ?

Ce n'est évidemment pas la première fois que quelqu'un soulève cette question. L'analyse la plus complète qui tend à y répondre apparaît dans *Antoine Marcourt* de Gabrielle Berthoud, notamment aux pages 223 et suivantes, où l'auteure examine la chronologie du *Petit Traicté de la sainte eucharistie* (désormais désigné par *Petit Traicté*) et de la *Declaration de la Messe* (désormais *Declaration*), ainsi que leur relation aux *placards* d'octobre 1534 (p. 225-226). Elle note qu'A.-L. Herminjard et Théophile Dufour considèrent que la *Declaration* avait paru la première, suivie des *placards*, et, finalement, du *Petit Traicté*¹.

Par ailleurs, Arthur Piaget estimait – et à sa suite Gabrielle Berthoud (de même que Torrance Kirby

au cours du colloque de Montréal sur les impressions réformées de Pierre de Vingle) – que le *Petit Traicté* précédait la *Declaration*²; d’après cette interprétation, les *placards*, où la future publication d’un «petit traicté» est clairement évoquée, arrivent sans doute les premiers.

Quelle importance cela a-t-il? Il existe des emprunts considérables entre ces trois textes et leur message est pratiquement identique. L’ordre dans lequel ceux-ci ont été mis sous presse importe-t-il à ce point?

Tandis que le cœur d’une même discussion apparaîtrait dans les trois publications et que leurs emprunts mutuels sont importants, certaines parties de chaque texte ne sont reproduites nulle part ailleurs; leur ton présente des différences marquées – ce qui suggère des intentions différentes de la part de l’auteur, une évolution dans sa manière de faire occasionnée par un changement de tactique ou de public cible. C’est l’identification de cette possible évolution qui nous intéresse ici.

Une remarque préliminaire doit être faite quant à l’identité et la participation à l’écriture de la *Declaration* du mystérieux «Cephas Geranius», qui a rédigé une brève préface (A 1v), une épître «aux fideles lecteurs» (F 2v – F 5r) et une liste numérotée des «abus damnales qui sont en la messe, contraires à la sainte Cene de Jesus Christ» (F 5v – F 8v). Je n’ajouterai rien à l’étude précise et détaillée des identifications possibles réalisées par Gabrielle Berthoud – Pierre Viret, Pierre Robert Olivétan, Pierre de Vingle, etc. –, ni ne trouverai des raisons pour les rejeter ou commenter sa conclusion,

à savoir que «la question reste ouverte³.» Prêsumons plutôt que, hormis les passages signés par «Cephas Geranius», la *Declaration* soit d'Antoine Marcourt.

1. Dater les textes

Un certain nombre de dates peuvent être solidement établies et il y a un ou deux renvois intertextuels.

(a) Les *placards* ont été distribués à Paris et ailleurs la nuit du 17 au 18 octobre 1534. Il s'agit de la première date définitive pour l'ensemble des trois textes. Nous devons supposer que ces affiches ont été imprimées, au plus tard, au mois de septembre 1534 afin de laisser du temps pour leur transport en France et leur distribution.

À la fin du second des quatre « articles », abordant la notion de la Présence réelle, l'auteur écrit :

Disposez vous paovres idolatres à recongnoistre vostre erreur, et confesser verité, ou en brief temps vous conviendra respondre à ung petit traicté, lequel (Dieu aydant) sera composé particulièrement de ceste presente matiere, si clairement et apertement qu'il n'y aura femme ne enfant qui ne congnoisse vostre damnable cecité.

Ce « petit traicté » pourrait désigner la *Declaration* (que Farel décrit comme un « petit traicté » – voir ci-après) ou le *Petit Traicté de la sainte eucharistie*. Mlle Berthoud soutient que, si la *Declaration* existait déjà, Marcourt s'y serait référé plutôt que de promettre un texte alors non disponible ; c'est pourquoi elle pose que la *Declaration* n'avait alors pas encore été publiée, et que cette référence fait allusion à la *Declaration* ou au *Petit Traicté*.

(b) Le *Petit traicté de la sainte eucharistie* a été achevé d'imprimer le 16 novembre 1534. Au début de ce texte, l'auteur affirme :

J'ay esté esmeu par bonne affection de composer et rediger en escript aucuns articles veritables sur les importables abuz de la Messe. Lesquelz articles je desire estre publiez et attachez par tous les lieux publicques de la terre. [...] Lesquelz articles j'ay entendu avoir esté mis et attachez en plusieurs lieux, pour ung salutaire advertissement à tout le monde, de avoir advis à cela, et tresfort le considerer. Mais (ainsi que de long temps il a esté tousjours experimenté) plusieurs lesquelz à cause de leur office devoient inciter le paovre peuple à tout bien et congnoissance de verité, sont ceulx qui du tout l'en retirent et empeschent, procurans et esmouvans selon leur ordinaire coustume persecutions, noises, et turbations, pour empescher et suffoquer tout cela qui leur desplaist. (A 3r-v)

Il émet de la sorte trois remarques : (1) les *placards* ont été imprimés et leur auteur désire leur distribution ; (2) il ajoute encore (comme si la nouvelle venait d'être annoncée) que les *placards* ont, en effet, été affichés, et que (3) les autorités ont réagi par des « persécutions, noises et turbations », et ont tenté d'étouffer leur message.

Un autre fait peut être clairement établi au sujet de la parution du *Petit Traicté* : ce texte a été distribué à Paris le 13 janvier 1535 et a mené directement à un déclenchement majeur de persécutions en France, ainsi qu'à la célèbre procession du 21 janvier⁴.

(c) La *Declaration* est, des trois textes, le moins bien documenté. La mention d'un sermon du dominicain Guy Furbiti prononcé à Genève en janvier ou février 1534 offre un *terminus a quo* ; l'édition du *Summaire et*

briefve declaration de Farel, imprimé par Vingle (*achevé d'imprimer* le 23 décembre 1534), y fait également référence : « De la messe amplement en est escrit en ung autre petit traicté, nommé *Declaration de la Messe*, le fruit d'icelle, la cause et le moyen pourquoy on la doit maintenir. » Il s'ensuit qu'en date de décembre 1534, la *Declaration* avait été publiée : *terminus ad quem*. Ce texte pourrait ainsi constituer le premier ou le dernier de la série. Voilà qui n'est pas très utile !

2. Les emprunts

Deux remarques doivent être ici formulées. La première concerne le fait que les deux pamphlets sont plus ou moins de la même longueur (quelque 73 000 caractères chacun) et présentent des textes dont la moitié du contenu est pratiquement identique. Le *placard*, beaucoup plus court (environ 10 000 caractères), reprend le cœur de la polémique comprise dans les pamphlets⁵.

Comme nous l'avons précédemment souligné, une part de contenu est commune aux trois textes, une autre, à deux des trois, et le reste, unique à l'un ou l'autre. La *Declaration* peut sommairement être divisée en une préface et sept « déclarations », de longueurs inégales :

Préface : A 2r-A 8r (13 pages)

Déclaration 1 (*du sacrifice quotidien que les sacrificeurs donnent entendre en leur messe estre fait pour le salut du peuple*) : A 8v-B 7v (14 pages)

Déclaration 2 (*si au sacrement du pain et du vin il y a transsubstantiation*) : B 7v-C 2r (5 pages)

Déclaration 3 (*de l'assistance ou présence corporelle de Jesus Christ au sacrement du pain et du vin à la messe*) : C 2r-D 7r (26 pages)

Déclaration 4 (*pour entendre que c'est que la messe*) : D 7r-E 2v (7 pages)

Déclaration 5 (*de plusieurs fruicts qui viennent de la messe*) : E 2v-E 8v (11 pages)

Déclaration 6 (*de la cause et pourquoi on doit maintenir la messe*) : E 8v-F 1r (1 page)

Déclaration 7 (*du moyen, de la maniere, et comment on pourra maintenir ceste pauvre messe*) : F 1r-F 2r (2 pages).

Le *placard* comporte une introduction de trois lignes ainsi que quatre « articles » de longueurs approximativement égales :

- le sacrifice du Christ sur la croix est unique et parfait
- contre la doctrine de la Présence réelle
- contre la doctrine de la transsubstantiation
- les fruits de la Cène et ceux de la messe sont comparés

Il importe de noter que ces articles correspondent aux « déclarations » 1, 2, 3 et 5, respectivement ; nous examinerons plus loin la portée de cette correspondance.

Le *Petit Traicté* contient une préface d'une page, une introduction de neuf pages et deux chapitres :

- La préface (A 1v) fait appel au lecteur afin que celui-ci ne préjuge pas de ce dont il sera traité, mais écoute la vérité plutôt que la passion, l'opinion de la majorité ou toute chose contraire à la parole de Dieu.

- L'introduction (A 2r-A 6r, 9 pages) développe le thème des Écritures comme source unique de vérité, la nécessité de leur accessibilité en langues modernes, et le scandale soulevé par ceux (*noz maistres de Paris*, spécifiquement) qui interdisent l'étude du grec et de l'hébreu.
- Le premier chapitre (A 6r-B 7r, 18 pages) (contrairement à la *Declaration*, où les chapitres ne portent pas de titres) concerne l'unique et parfait sacrifice du Christ sur la croix (cf. « déclaration » 1 et le premier « article » du *placard*).
- Le second chapitre (B 7v-D 6v, 31 pages) traite de *l'assistance ou presence corporelle de Jesus Christ en la sainte eucharistie* (cf. la troisième « déclaration » et le second « article »). Sans établir de section distincte en fin de chapitre, l'auteur poursuit en affirmant (une page, D 6v-7r) que ses écrits ne porteront pas sur la transsubstantiation (à comparer avec la « déclaration » 2 et l'« article » 3); il attaque ensuite la messe en tant qu'« invention humaine » (D 7r-8r, trois pages) et, finalement, lance un long appel (D 8r-E 7v, 15 pages) aux *seigneurs, princes et Roys qui portent le nom de Dieu* afin qu'ils interviennent dans l'imposition de la vérité, la protection des innocents face à la persécution et, en particulier, dans la demande d'un Concile général de l'Église qui, l'auteur en est convaincu, se conclura par la victoire de la vérité. Cette proposition *positive* ne peut être mise en parallèle avec aucun des deux autres textes.

La deuxième remarque à établir au sujet des emprunts d'un texte à un autre est qu'en principe ce

mouvement s'effectue dans l'une ou l'autre des directions, de A vers B ou de B vers A; il n'est pas immédiatement possible de savoir quel texte prend modèle sur l'autre. En pratique, le matériel emprunté est rarement reproduit de façon identique. Par exemple, dans plusieurs cas, le *placard* n'emploie qu'un verbe tandis que la *Declaration* ou le *Petit Traicté* font usage de trois verbes ou plus (*on a donné à entendre* dans l'article 2 du *placard*, mais *on a presché, donné entendre et enseigné* dans le *Petit Traicté*, et *on a dit, escript, presché, donné entendre et enseigné* dans la *Declaration*, par exemple). Ce phénomène pourrait être expliqué par la compression de l'essentiel d'un texte plus long ou alors par l'expansion de la brièveté du *placard* vers une déclaration progressivement plus raffinée et nuancée dans les pamphlets; en soi, la proposition n'est pas une preuve, dans un sens comme dans l'autre. Les emprunts peuvent ainsi impliquer la soustraction, l'addition ou la substitution de matériel. Dans ce qui suit, nous tenterons de déduire, à partir de preuves, la séquence la plus probable; ceci, en retour, nous permettra de réfléchir aux raisons de la présence de ce trio de textes.

3. *Les preuves*

La *Declaration* et le *Petit Traicté*, comme nous l'avons dit, sont à peu près de longueurs identiques, tandis que la taille du *placard* équivaut environ au sixième de celle des pamphlets, ce qui implique considérablement plus de modifications qu'entre les deux pamphlets. C'est pourquoi nous nous concentrerons d'abord sur les deux pamphlets et tenterons ensuite de situer le *placard* par rapport à ces derniers.

Les éditions des textes préparées par William Kemp incluent des indications détaillées d'emprunts entre la *Declaration* et le *Petit Traicté*. Les énumérer ne serait ici d'aucune utilité. Nous essaierons plutôt de caractériser la nature des changements introduits entre les textes et tenterons d'en extraire une tendance générale. Voici un échantillon de texte, tiré de la fin de la première « déclaration » et du premier chapitre du *Petit Traicté* – sur lequel le premier « article » du *placard* est basé. Il en illustre la plupart des faits saillants.

Declaration, fols. B 6r-7v

Donc, maintenant je demande à tous sacrificateurs si leur sacrifice est parfait ou imparfait. Se il est imparfait, pourquoy abusent ilz ainsi le paovre monde vendre une chose qui ne vault rien? Se il est parfait, à quoy le fault il ainsi journellement reiterer, et tant souvent à millions recommencer?

Mettez vous en avant, paovres sacrificateurs, et si vous avez puissance de respondre, respondes, car voluntiers je orray sur cecy vostre responce, laquelle je sçay que vous apporterez ad [v'] Grecas Calendas, selon vostre honneste coustume.

Pour lesquelles choses qui sont tant apertes et manifestes que tout homme doibt avoir honte d'y contredire, aucuns cauteleux regnardz, tous honteux de leur

Petit Traicté, fols. B 5v-7r

Donc, maintenant je demande à tous sacrificateurs si leur sacrifice est parfait ou imparfait. Se il est imparfait, pourquoy abusent ilz ainsi le paovre monde en vendant une chose qui ne vault rien? Se il est parfait, à quoy le fault il ainsi journellement [B6] reiterer, et tant souvent à millions recommencer?

Mettez vous en avant, paovres sacrificateurs, et si vous avez puissance de respondre, respondes. Car voluntiers je orray sur cecy vostre response, laquelle je sçay que jamais vous ne produirez.

Pour lesquelles choses qui sont tant apertes et manifestes que tout homme doibt avoir honte d'y contredire, aucuns, comme tous honteux de leur

cas pour couvrir et excuser leur malice, pour de rechef abuser et tromper le monde (ainsi que leur maniere a esté, et est tousjours de resister et contredire à verité) n'ont pas maintenant vergoigne dire que, proprement à parler, ilz n'ont point sacrifié, mais seulement ont offert sacrifice de louenge, qui est apertement contre le canon de leur messe, par lequel ilz nomment et appellent ce pain (apres avoir prononcé les parolles que ilz disent sacramentalles) saint sacrifice, sainte oblation présentée et donnée à Dieu, comme le sacrifice de Abel et de Abraham. Et communement le nomment, *corpus domini*, la sainte hostie, et telles manieres de noms.

Item, pour prier Dieu et luy offrir [B7r] sacrifice de louenge, il ne fault ne pain ne vin, il ne fault lumiere ne chandelle, il ne fault point estre tondu ne rasé, ne estre desguisé par acoustremens inacoustumez et sauvages.

Parquoy ne pourront plus couvrir leurs abuz, leurs malices et erreurs par telles fictions et mensonges : par lesquelles toutesfoys eulx mesmes se destruisent, ne ayans point tant de sens que en parlant ainsi, eulx mesmes totalement ne se confondent. Car sacrifice de louenge est commun à tous

cas, maintenant disent que proprement à parler ilz n'ont point sacrifié, mais seulement ont offert sacrifice de louenge : qui est apertement contre le Canon de leur Messe par lequel ilz louenge, qui est apertement contre le canon de leur messe, par lequel ilz nomment et appellent ce pain (apres avoir prononcé les parolles que ilz disent sacramentalles) saint sacrifice, sainte oblation présentée et donnée à Dieu, comme le sacrifice de Abel et de Abraham. Et communement le le nomment La sainte hostie, le saint [B6v] sacrifice et telles manieres de noms.

[Index] Item, pour prier Dieu et luy offrir sacrifice de louenge, il ne fault ne pain ne vin, il ne fault lumiere ne chandelle, il ne fault point estre tondu ne rasé, ne estre desguisé par acoustremens nouveaulx et inacoustumez.

Parquoy ne pourront plus couvrir leurs abuz par telles fictions, par lesquelles toutesfoys eulx mesmes se destruisent, ne ayans point tant de sens de entendre que en parlant ainsi, eulx mesmes totalement se confondent. Car sacrifice de louenge est necessaire et commun à tous personnages, soient hommes ou

personnages, soyent hommes ou femmes et petis enfans, et toute personne est obligée de offrir à Dieu sacrifice de louenge.

Et par ainsi, se en leur messe n'y avoit autre sacrifice que sacrifice de louenge, une femme pourroit bien messer, voire mesme ung petit enfant : qui est directement contre leur acoustumée doctrine. Mais il fault que mensonge se destruisse soymesme.

Or ont ilz dit par toutes univer- [v] sitez papales que la messe dicte et chantee par ung meschant paillardau de prestre estoit, et est aussi bonne comme la messe du plus saint prestre qui soyt. Laquelle chose nous leur confessons estre plus veritable qu'ilz ne pensent. Car de tous deux, c'est meschante chose. Toutesfoys, leur intention est dire que cela vient, non pas de la vertu de celuy qui faict telle oeuvre, mais par la vertu de la chose oeuvee, c'est adire offerte à dieu, sacrifiée et presentee, et en leur latin disent: *Non virtute operis operantis: sed virtute operis operati.* Qui est toute faulseté songee et inventee par invention humaine, ainsi que dessus est efficace- ment monstre.

femmes et petitz enfans : et toute personne est obligée de offrir à Dieu sacrifice de louenge.

Et par ainsi, si en leur cas n'y a autre sacrifice que sacrifice de louenge, une femme pourroit bien sacrifier, voire mesme ung petit enfant : qui est directement contre leur estat et acoustumée doctrine : ainsi que eulx [B 7r] mesmes sçavent et congnoissent.

Or ont ilz dict le temps passé par toutes universitez, que la Messe dicte et chantée par ung paovre pecheur estoit, et est aussi bonne, comme la Messe du plus saint homme qui soit. Laquelle chose nous leur confessons estre plus veritable qu'ilz ne pensent. Car de tous deux c'est paovre chose. Toutesfoys leur intention est dire que cela vient, non pas de la vertu de celuy qui faict telle oeuvre : mais par la vertu de la chose oeuvee, c'est à dire offerte à Dieu, sacrifiée et presentée. Et en leur latin disent : *Non virtute operis operantis : sed virtute operis operati.* Qui est toute follie songée et inventée par invention humaine, ainsi que dessus est efficacement monstre.

Plusieurs observations peuvent être dégagées de ce collationnement. Le changement le plus fréquemment rencontré entre ces textes montre une variation dans ce que nous pourrions qualifier de « température polémique. » Ainsi :

Declaration : [...] vostre responce, laquelle je sçay que vous apporterez ad Grecas Calendas, selon vostre honneste coustume.

Petit Traicté : [...] vostre response, laquelle je sçay que jamais vous ne produirez.

Declaration : [...] aucuns cauteleux regnardz, tous honteux de leur cas pour couvrir et excuser leur malice, pour de rechef abuser et tromper le monde (ainsi que leur maniere a esté, et est toujours de resister et contredire à verité) n'ont pas maintenant vergoigne dire que [...]

Petit Traicté : [...] aucuns, comme tous honteux de leur cas, maintenant disent que [...]

Declaration : [...] contre leur acoustumée doctrine. Mais il fault que mensonge se destruisse soymesme.

Petit Traicté : [...] contre leur estat et acoustumée doctrine : ainsi que eulx mesmes sçavent et congnoissent.

Declaration : Or ont ilz dit par toutes universitez papales que la messe dicte et chantée par ung meschant paillardeau de prestre [...]

Petit Traicté : Or ont ilz dict le temps passé par toutes universitez, que la Messe dicte et chantée par ung paovre pecheur [...]

Declaration : Bref ceste doctrine *papisticque* (*Petit traicté* : humaine) est cause de la destruction universelle quasi de toute la terre. Et ne fault pas *pour couverture de leur menteries, pour mieulx exercer leur insatiable avarice, pour leur cupidité, pour leur marchandise et rapine*, pour donner quelque apparence et couleur à leur cas ilz alleguent ou amènent ces parolles : Cecy est mon corps (les mots en italique n'apparaissent pas dans le *Petit traicté*).

Des exemples du même procédé abondent dans tous les passages communs aux deux traités.

Ces changements pourraient, en principe, fonctionner de l'une ou l'autre des façons suivantes : par un accroissement de la qualité polémique grâce à des changements à partir du *Petit Traicté* vers la *Declaration* ou par une réduction de la violence via l'adoucissement du ton de la *Declaration*.

Or, il existe un groupe de variantes, relativement limité, qui ne fonctionne que dans l'une de ces directions. Une erreur grammaticale ou une ambiguïté du sens est corrigée ou supprimée. Dans tous ces cas, la correction est réalisée dans le *Petit Traicté*. Une occurrence se retrouve dans notre échantillon :

Declaration : [...] eulx mesmes se destruisent, ne ayans point tant de sens que en parlant ainsi, eulx mesmes totalement ne se confondent.

Petit Traicté : [...] eulx mesmes se destruisent, ne ayans point tant de sens de entendre que en parlant ainsi, eulx mesmes totalement se confondent.

Le *Petit Traicté* ajoute les mots « de entendre », ce qui clarifie le sens et efface le « ne » qui n'est pas nécessaire à

la fin de la phrase. Il est peu probable que les modifications aient été effectuées dans l'autre direction.

L'exemple le plus éloquent de ce processus se retrouve ailleurs que dans notre échantillon. Dans la *Declaration*, fol. C 4r, Marcourt écrit : « dire que Dieu face ung tel miracle sans s'en appercevoir, sans rien en voir, sans rien en savoir, c'est trop songé. » Grammaticalement, cela signifie que Dieu ne se rend pas compte, ne voit pas, ne sait pas. Mais il ne s'agit évidemment pas là du sens prescrit par l'auteur. Le *Petit Traicté* présente un texte modifié : « dire que Dieu face ung tel miracle, sans que on s'en apperçoive, sans rien en veoir, sans rien en sçavoir, c'est trop songé. » Ce sont les hommes qui ne se rendent pas compte, etc. Une fois encore, un tel changement peut uniquement avoir été fait dans une direction, de la *Declaration* vers le *Petit Traicté*.

Même s'il n'est pas aussi concluant, un autre type de modification représente, selon moi, un exemple de changement unidirectionnel :

Declaration, fol. C 3r : [...] il ne fault point icy songer ny alleguer miracle de Dieu, et dire que Dieu soit tout puissant pour le faire estre.

Petit Traicté : [...] il ne fault point icy songer ny alleguer : miracle, miracle, et dire que Dieu soit tout puissant pour le faire estre.

Je n'ai trouvé aucun exemple où se trouve corrigée, dans la *Declaration*, une erreur linguistique ou grammaticale du *Petit Traicté*. Ceci me semble être la preuve la plus concluante du fait que la *Declaration* a été composée en premier et que le *Petit Traicté* dérive subséquemment de celle-ci.

Où faut-il alors situer le *placard*? Nous savons que ce texte promet, pour bientôt, un « petit traité »; ceci pourrait faire référence à la *Declaration* ou au *Petit Traité*. Le *Petit Traité* renvoie au *placard* déjà existant et à sa diffusion. La composition du *placard* et celle de la *Declaration* doivent être remises en ordre : la *Declaration* est-elle une version augmentée du *placard* ou le *placard* est-il un résumé de la *Declaration*?

À mon avis, les preuves tendent à démontrer que le *placard* constitue un résumé de la *Declaration*, qui distille le cœur de son propos. Ainsi :

- La *Declaration* comporte sept « déclarations » de longueurs très inégales, le *placard*, quatre « articles ». Le *placard* extrait les trois premières, principales sections de la *Declaration* et remplace les sections suivantes, moins incisives et plus courtes, par un article final plus concis, intégrant plusieurs arguments épars de la fin de la *Declaration* et présentant un équilibre structurellement plus satisfaisant entre « le fruit de la messe » et « le fruit de la sainte Cène ».
- La seconde « déclaration » traite de la transsubstantiation, la troisième, de la Présence réelle. Le *placard* inverse ces deux sections, abordant la Présence réelle en premier, suivant ensuite avec la transsubstantiation. Cet ordre est plus logique (comme le remarque Mlle Berthoud, même si elle tente d'établir que la *Declaration* est plus tardive que le *placard*).
- La proposition voulant que le *placard* soit une compression de la *Declaration* est également suggérée par des considérations matérielles : tandis

que le pamphlet pouvait s'étendre à autant de pages que désiré, le *placard* devait, par définition, être réduit au recto d'une feuille de papier. La densité visuelle du texte qui en résulte parle d'elle-même.

Je conclus de tout ceci que Marcourt a composé la *Declaration de la Messe* au cours de l'été 1534; il en a ensuite fourni une version abrégée pour le placard, et a fait suivre ces parutions du «petit traicté» promis dans le placard, à savoir le *Petit Traicté de la sainte Eucharistie*.

4. Conclusions

Qu'est-ce qui a mené Antoine Marcourt à produire ces trois textes? Maintenant que nous avons établi leur ordre de parution, nous pouvons commencer à répondre à cette question.

(a) **La *Declaration***. Marcourt a commencé à l'été 1534, avec une approche plutôt triomphaliste. La parole de Dieu est la base de notre foi, le message est clair, nous ne devons que le suivre : «par lesquelz tant evidentz passages nous est appertement monstré que la reigle de nostre foy est la seule et sainte parolle de Dieu, selon laquelle seulement nous debvons tous croire et tenir, en tout cela qui concerne Dieu et nostre salut⁶.» *Evidentz, appertement, seule, seulement* : l'emphase est claire et confiante. La tradition et les vieilles habitudes sont nettement balayées de côté : «ne fault contre cecy alleguer temps ne coustume au contraire, combien longue qu'elle soit ou puisse estre : pourtant

que le seigneur Dieu est immuable. Parquoy le droict divin ne poeut jamais estre abrogué, ne par longueur ou antiquité de temps, ne mué ou changé par traditions ou constitutions d'hommes. Car la parolle de Dieu demeure eternellement stable, permanent et veritable, et nulle puissance ne peult au contraire» (A 3v). Les mots *verité*, *veritable* sont répétés de façon insistante : sur les deux pages A 5v et 6r, nous retrouvons *verité evangelicque, adversaires et ennemys de verité, la pure et veritable parolle de Dieu, veritables et obeissans enfans d'iceluy [Dieu]*, et, finalement, présentant l'essence du traité : «il est besoing par saintes escriptures monstrier et appertement declarer comment la messe ordonnée du pape, des evesques et autres personnages, qui en gros orgueil contre droict et raison se sont nommez d'eglise, est droictement contre verité et appertement contre la sainte parolle de Dieu.» Dans l'esprit de l'auteur, la chose est claire, évidente, indéniable, liée à la vérité et à la parole de Dieu ; il est inconcevable que quiconque puisse penser autrement, sauf pour les «gens ignorans ou mocqueurs, de cœurs endurcis et obstinez» (A 4v-5r).

Le traité entier constitue l'expression de cette totale conviction en la justesse, en la manifeste rectitude, du point de vue de l'auteur. La structure ne présente pas des «propositions» à débattre, mais plutôt des «déclarations» devant être énoncées. L'«argumentation» repose sur une série d'affirmations, accompagnées des références bibliques dans les marges, considérées comme fondements suffisants. Un extrait de la cinquième déclaration, à propos des fruits de la messe, l'illustre :

On dit communement que toutes choses se font pour la vie [mg : Operemini non cibum qui perit. Joan. 6. Phili. 3.], et ainsi diroient ceulx desquelz S. Paul dict que leur dieu est le ventre, lequel ventre est ung terrible dieu, auquel certes fault sans cesser beaucoup offrir, beaucoup presenter et sacrifier; non obstant qu'il tourne tout en corruption, et jamais ne donne repos à ces miserables serviteurs qui mettent toute leur cure à luy satisfaire, à l'engresser et luy complaire, comme paresseux, frians, yvrongnes, gourmans, gros veaulx, gras toreaux, et telle maniere de pourceaux.

Or si jamais fut invention subtile pour sans peine, sans labeur et soucy bien fournir la cuisine, pour engresser la soupe, et bien nourrir ces grasses tripes, c'est je vous assure ceste plantureuse messe : laquelle tant de fruit mortel apporte que par icelle soubz apparence de sainteté le paovre monde est devoré et rongé. (E 3r-v)

Entraîné par la vague de sa conviction, Marcourt exerce un talent de persuasion considérable, basé, en particulier, sur son habitude de l'énumération. Nous venons de voir l'une de ces séries (« paresseux, frians, yvrongnes, gourmans, gros veaulx, gras toreaux, et telle maniere de pourceaux »); d'autres exemples abondent : « ilz ont obtenu tant de richesses qu'il n'est possible le penser : comme maisons, rentes, possessions, seigneuries, villes, chasteaux, contez, baronnies, duchez, et qui plus est, royaumes et principautés » (E 4r). Cette technique atteint son point d'achèvement dans une liste des différentes parties de la messe et types de messe :

Lequel terme [de Messe] signifie tout ce qui est dict et fait en icelle depuis le commencement jusqu'à la fin, comprenant ceremonies, chansons, sonneries, melodies, encensemens, luminaires, lavemens, l'introite, le confiteor, le kyrie, le gloria, l'oraison une ou plusieurs, l'epistre, le gradual, la prose, alleluya, l'evangille, le

credo grand et petit, le per omnia, le canon, le sanctus, le pater, l'agnus, la post communion, le requiescant, ou ite missa. Voyre et une messe est solennelle ou haulte, l'autre basse ou seiche. L'une universelle et pour tous, l'autre particuliere et pour les confraires du patronnage seulement. [mg : Sans oublier la messe de chasseur.] L'une pour les riches, en laquelle on sonne plus, l'autre pour les paovres, en laquelle on sonne moins. L'une du jour, l'autre ad placitum : comme de la trinité, du S. Esperit, des cinq playes, de la couronne, de S. François, S. Augustin, S. Guillaume, S. George, S. Dominicque, S. Fiacre, et ung million de telles sortes. L'une pour le temps, l'autre pour les biens. L'une pour aller en voyage, l'autre pour en revenir. L'une pour les bestes : comme pour les chiens à saint Hubert (je vous dis) d'Ardenne; pour les porceaux à S. Antoine; pour les chevaux à S. Eloy, etc. L'autre pour les gentz. L'une pour les vifz, l'autre pour les mortz. L'une pour se marier, l'autre pour quelque autre fortune. L'une de gaudeamus, l'autre de requiem. L'une de ventre, l'autre de terribilis, etc. Et selon la messe fault les accoustremens designez, comme les alcumistes et amoureux font par couleurs et devises. [mg : Il semble d'une morisque.] Asçavoir les jaunes pour les apostres, les rouges pour les martyrs, les verdz pour les confesseurs, les blancz pour les vierges, les noirs pour les trespassez, et ainsi consequamment des autres. (D 7v-8v)

À propos de l'indolence de la classe sacerdotale, Marcourt se lance dans un péan ironique en faveur de la messe :

De tout cecy est ensuivy ung autre fruit fort plaisant, agreable et delicieux à tous ces beaux monsieurs qui tant sont delicatz et tendres. C'est que tous par commun accord (voire et par loy publicque que eulx mesmes ont faite) ilz doibvent vivre en joyeuse lasciveté et voluptueuse ociosité, sans labourer ne travailler. Car ilz ont les mains trop doulcettes. Bien que jouer à la paulme, à la boulle, au tablier, aux cartes et dez, de saulter et dancier, cela est

à leur estat fort convenable; mais de travailler jamais, pourtant qu'ilz ont les mains oinctes et la teste plumée. Et tout ce solatieux bien, ceste belle messe leur apporte. O messe, messe tant à telles gens tu es doulcette, tant tu leur es feconde et grassette. Et comment te pourroient ilz hayr? Comment te pourroient ilz laisser? Comment te pourroient ilz abandonner, puis qu'en tel repos tu les as mis, qu'il ne leur fault point travailler? Et que plus est, mais qu'ilz sachent lire une messette, lever les bras et supplier, et qu'ilz soyent fournis d'ung breviaire pour leurs heures barbeter, d'autre chose n'ont ilz affaire. De livres, de volumes, et cayers pour visiter et estudier, n'ont ilz que besongner. Davantaige, estudier est ung ouvrage trop melancolieux, facheux et ennuyeux, non convenable à telles bestes qui veulent vivre sans soucy. (E 5r-v)

Il existe plusieurs raisons de citer longuement ces passages religieux injurieux. Premièrement, l'auteur est totalement convaincu de la rectitude de sa cause, et la violence de la moquerie et l'ironie servent simplement, selon lui, la cause de la vérité. Deuxièmement, ceux qui sont familiers avec le *Livre des marchans*⁸ (première édition datant de 1533) auront reconnu les techniques du *sire Pantapole* et du style rabelaisien (il a été dit de Rabelais qu'il ne se satisfaisait d'un seul mot lorsque cinq faisaient l'affaire; Marcourt est, en ce sens, un «prochain voisin du seigneur Pantagruel»). Marcourt est porté par la même verve stylistique, comme il le démontre dans son plus récent traité. Troisièmement, l'effet de ses propos sur un lecteur catholique dévot en 1534 (et depuis!) pourrait bien être d'outrager celui-ci plutôt que de le convaincre d'appuyer le point de vue de Marcourt. Ce dernier est en effet allé trop loin. Nous reviendrons sur ce point.

(b) *Le placard*. Comme l'affirme Marcourt au début du *Petit Traicté*, « par tous bons moyens fault à l'oeuvre de Dieu pour la maintenance et publication de verité jusqu'à la mort s'exposer et employer » (A 3 r-v). Ainsi, écrire un traité est bien, mais, au mieux, cela touche un lectorat restreint. D'autres moyens sont meilleurs et, en cela, Marcourt suit l'exemple particulier de Guillaume Farel, qui eut recours à maintes occasions à des manifestes conçus pour attiser le débat⁷. Un *placard* a de fortes chances de toucher un public beaucoup plus large qu'un livre, spécialement lorsqu'il est distribué avec la vigueur déployée en octobre 1534. Inversement, néanmoins, ce texte doit être confiné au recto d'une feuille de papier. Un tel travail de compression peut être observé par la comparaison entre la *Declaration* et le *placard*. Un passage de la *Declaration*, fol. B 6r, constitue la fin du premier « article » du *placard*. Je cite le texte de la *Declaration*, mettant en italique tout ce qui a été omis dans le *placard* :

Pour l'imperfection des sacrifices de l'ancienne loy falloit tous les jours recommencer, jusques à ce qu'il en ayt esté offert ung du tout parfait *et consummé, qui ne fault point reiterer. Lequel tressainct et tres parfait sacrifice* [*placard* : ce qui] a esté fait [*placard* : une fois] par nostre grand evesque et pasteur Jesus Christ, *qui s'est offert soymesme en sacrifice, et non autre chose; pourtant que chose meilleure ou aussi bonne n'eust sceu trouver apres Dieu.* Donc *maintenant* je demande à tous sacrificeurs si leur sacrifice est parfait ou imparfait. S'il est imparfait, pourquoy abusent ilz ainsi le paovre monde *vendre une chose qui ne vault rien ? S'il est parfait, à quoy* [*placard* : pourquoy] *le fault il ainsi journellement reiterer, et tant souvent à millions recommencer ? Mettez vous en avant, paovres sacrificeurs, et si vous avez puissance*

de respondre, respondez. *Car voluntiers je orray sur cecy vostre responce, laquelle je sçay que vous apporterez ad Grecas Calendas, selon vostre honneste coustume*» (B 6 r-v).

Le message essentiel du texte a été préservé, tout le reste n'a pas été retenu.

Comme il a été précédemment mentionné, la structure du texte a été simplifiée, en passant de sept « déclarations » à quatre « articles », et dotée d'une plus grande cohérence par l'inversion des deuxième et troisième articles. La série de courtes « déclarations » finales a été remplacée par un « article » au sujet des fruits de la messe et de la cène.

La majeure partie du langage violemment polémique a également été élaguée par souci d'économie. Or, l'intentionnalité portée par le *placard* semble poser un défi de manière aussi franche que dans la *Declaration*. Par exemple, la fin du dernier « article » emprunte à la *Declaration* (fol. F 2r) un passage déjà paru dans le *Livre des marchans* : « ilz tuent, ilz bruslent, ilz destruisent, ilz meurtrissent comme brigans, tous ceulx qui à eulx contredisent » ; Marcourt y ajoute ensuite une chute toute personnelle : « car aultre chose ilz n'ont plus que la force. Verité leur fault, Verité les menasse, Verité les suyt et pourchasse, Verité les espouvante. Par laquelle briefvement seront destruietz. Fiat, Fiat, Amen. » Voilà ce qui m'amène à affirmer que, dans la *Declaration* tout comme dans le *placard*, Marcourt présente ce qui, à son esprit, apparaît indéniable et certainement vrai, et tente de le communiquer par un langage aussi emphatique, voire violent, que faire se peut. En distillant, dans le *placard*, le message essentiel de sa pensée, il ne le rend que plus saisissant et plus tranchant.

Cela explique donc pourquoi le *placard* a eu un impact plus profond et plus brutal que la *Declaration* ou n'importe quelle autre publication sous forme de livre. Or, contrairement aux attentes de Marcourt, les gens n'ont pas afflué sous la bannière de Neuchâtel, et il n'y eut pas de conversion de masse. Au contraire, une vague de violentes persécutions déferla et une rare unanimité se créa parmi les plus hautes autorités, unies par leur indignation⁹. Entre les 10 et 20 novembre 1534, il y eut 12 exécutions par le feu, et d'autres suivirent jusqu'à la fin de l'année. Ces exécutions n'étaient pas connues à Neuchâtel lorsque le *Petit Traicté de la sainte eucharistie* fut publié (le 16 novembre), mais les étapes initiales de la chasse aux hérétiques entreprise dans les jours suivant immédiatement la distribution des placards l'étaient. Comme l'écrit Marcourt dans l'introduction du *Petit Traicté* :

Plusieurs lesquelz à cause de leur office devoient inciter le paovre peuple à tout bien et congnoissance de verité sont ceulx qui du tout l'en retirent et empeschent, procurans et esmouvans selon leur ordinaire coustume persecutions, noises, et turbations, pour empescher et suffoquer tout cela qui leur desplaist (A 3v-4r).

De plus, dans la marge, figurent les références bibliques « Matth. XV. Isa. lvi. επισκοποι. » Plus bas, sur la même page, se trouve une dénonciation de « noz maistres de Paris, lesquelz ont deffendu que nul ne soit si hardy d'alleguer en leurs actes le Grec ou Ebrieu », avec une référence marginale à Proverbes 18, verset 2, et une citation de ce verset – « Le sot ne prend pas plaisir à être intelligent, mais à étaler son sentiment », dans le KJV – en hébreu!

(c) Le *Petit Traicté de la sainte eucharistie*. Nous avons déjà parcouru l'univers très différent du dernier de nos trois textes. Nous avons vu que Marcourt prévoyait déjà la parution du *Petit Traicté* au moment où le *placard* a été écrit, et que la nouvelle de sa distribution, et, d'abord, de sa réception, était connue de l'auteur lorsqu'il composa son *Petit Traicté*.

Il semblerait que la nouvelle de la persécution déclenchée par le *placard* soit survenue comme un choc. Comment une vérité si évidente pouvait-elle, en plus de ne pas être comprise, être catégoriquement et féroce-ment combattue ? Quelque chose devait certainement brouiller les pistes de la communication.

Le *Petit Traicté* m'apparaît être une réaffirmation soigneusement argumentée de la position présentée dans la *Declaration*, évitant les expressions polémiques trop violentes du texte précédent et faisant appel plus systématiquement à des arguments « savants » que dans la *Declaration*. Nous avons mentionné les références marginales en grec et en hébreu (cf. aussi le remplacement du mot « *Passage* » en marge de la *Declaration*, fol. C7r, par le terme hébreu פֶּסַח, *pesach*, « Pâque », *Petit traité*, fol. C4r; et, à ce point du texte, fol. E4v, où l'auteur se réfère aux gens « totalement alienez de Dieu », αθει est ajouté en marge) ainsi que l'attaque spécifique portée à « noz maistres », les théologiens de l'Université de Paris. Un passage du *Petit traité*, fol. A 4v, offre une description satirique de la *disputatio* au sein de la Faculté :

En leurs disputations publicques ilz ont gens appostez pour frapper et faire bruiet se il advient que le arguant suyve et presse le respondant : qui est une grande irrision

et pure moquerie. Item si quelque personnage sçavant insiste fort à la sainte escripture, ainsi que ung chascun devoit faire, il est (peult estre) en danger de sa personne : à tout le moins à force de bruiet on le fera taire.

L'auteur laisse entendre qu'il possède une connaissance « professionnelle » des procédures de la Faculté. À la page suivante, il attaque les théologiens qui devraient simplement « declairer la sainte parolle de Dieu », mais qui « ont couru apres leurs songes, apres Aristote, et autres payens philosophes, delaissans et abandonnans Jesus Christ. »

Il ajoute un argument qui, d'après Mlle Berthoud, est propre à Marcourt (fol. B1v-2r), et qui me semble distinctement scolastique par son style : « toute chose sacrifiée fault nécessairement estre inferieure ou equale au sacrificateur. » Les sacrifices de l'Ancien Testament (veaux, agneaux, oiseaux, etc.) étaient inférieurs au sacrificateur. Le sacrifice du Christ lui-même est, par définition, le sacrifice d'un égal. « Or maintenant je demande à tout homme qui se dict sacrificateur, et qui vient affermer que il offre Jesus Christ pour nous à Dieu son pere : s'il est equal, inferieur, ou superieur de Jesus Christ. De se dire superieur ou equal, il ne oseroit : Reste donc qu'il soit inferieur. Parquoy s'ensuyt incontinent que il ne le peult par sacrifice presenter. Et par ainsi l'eucharistie n'est point sacrifice : ou il fault conceder que Jesus Christ n'y est point. »

J'ai cité la précédente attaque de Marcourt sur la messe (D 7v-8v) dans la *Declaration*, qui énumère simplement les sections du rite d'une manière incantatoire. Celle-ci est remplacée, dans le *Petit Traicté*, par un survol historique de la création de la cérémonie,

destiné à prouver que la messe n'est pas une « ordonnance de Dieu, mais seulement invention humaine, pleine de ceremonies qui peu à peu par succession de temps à plusieurs foys et de plusieurs personnages a esté ainsi composée et amassée » :

Qu'il soit ainsi, Platina le monstre assez en son livre *De la vie des Pontifes*, quand il parle de Sixte premier de ce nom, là où il dit que Celestin ordonna l'Introite; Gregoire, Kyrieleyson; Telesphorus, Gloria in excelsis; Gelasius, les Collectes; Jerosme, l'Epistre et l'Evangile. Alleluya a esté prins de l'église de Jerusalem. Le Symbole (que nous disons le Credo) du Concile de Nicene : il s'entend pour la premiere partie contre Arrian, car la derniere partie, depuis ce lieu là *Et in spiritum sanctum dominum*, est prins du Concile de Constantinople contre Macedonius. Pelagius se advisa le premier de la commemoration des mortz : et est celuy qui plus a remply et engressé ceste Messe de richesses, ainsi que maintenant on congnoist. Leon iii^e a adjousté l'encens, Sixte premier de ce nom, le Sanctus. Innocent premier de ce nom inventa baiser la Paix. Sergius ordonna l'Agnus Dei. Et ainsi du demeurant, comme des vestemens, ablutions, luminaires, sonneries de cloches, instrumens de musique et choses semblables (D 7r-v).

Ce passage est clairement destiné à constituer un argument érudit, sa source étant citée, les polémiques, évitées (en majeure partie, sauf lorsqu'il pointe du doigt, en marge, Pelagius, et pour une note marginale à la fin de cet extrait : « Voyla comme elle a esté appressee »), et sa structure, conçue pour marquer une affirmation raisonnée, à savoir « qu'on entende que Jesus Christ et les Apostres n'ont point ainsi dict, ainsi fait ou enseigné, et que tout cecy est invention humaine [...] » Mais l'auteur ne peut s'empêcher d'ajouter : « [...] pour plus à son aise passer temps, sans peine ne labour, sans

estude ou erudition. Et pour tout dire, afin que les sacrificateurs en jouant et chantant, puissent vivre sans soucy» (D 8r).

Le thème de la « discussion érudite planifiée » pourrait être longuement développé, à partir de l'introduction élaborée sur le thème de la totale autorité de la parole de Dieu, qui pose, dès le début, les fondements de tout le raisonnement, jusqu'à la plus importante innovation du traité, à savoir, à la fin, l'appel des rois et des princes à obéir à la parole de Dieu : « pourtant en la vertu du nom de Dieu je supplie et humblement requiers à tout le monde, signamment aux seigneurs, princes et Roys qui portent le nom de Dieu, duquel tiennent le glaive et la puissance, avoir icy regard pour dignement exercer leur office, qui est sus tout d'avoir l'honneur de Dieu à cœur, deffendans les innocens et punissans les malfaiteurs, ainsi que la parole de Dieu ordonne » (D 8r-v). Finalement, en plus de protéger les innocents, les princes devraient convoquer un Concile :

C'est qu'ilz feissent assembler les evesques, les docteurs et autres persecuteurs, contre ceulx qui sont ainsi persecutez, [mg : Les brebis jamais ne tuent les loups] et qu'ung chascun fust ouy en sa raison, sans aucune faveur. Alors facilement on congnoistroit ceulx qui usent de verité, et qui auroit droict ou tort ; et seroit le peuple en paix edifié, et n'y auroit plus de murmure ne de scandale.

Le traité se termine sur cette note de confiance sereine en le fait que, au sein d'un Concile, la vérité de l'Évangile doit nécessairement prévaloir. « Que n'assemble on le Concile veritable et legitime, à la declaration duquel bien humblement et de bon cœur tous amateurs de verité se submettent ? Et certes il est

bien évident que ces persecuteurs ont le tort, puis qu'ilz craignent, qu'ilz resistent et contredisent au Concile» (E 6r).

Mes citations, néanmoins, tendent également à illustrer le fait que Marcourt s'avère presque totalement incapable de percevoir à quel point il est loin de *communiquer* son message à un public; par exemple, il ne peut résister à son désir de polémiquer à chaque fois qu'il pense aux «sacrificateurs», aux «missatiers», aux «tondus», aux «rasés» et à leurs doctrines. Même avec son traité censé être moins violent, plus diplomatique et érudit par son approche, l'effet sur le lecteur parisien moyen, à plus forte raison sur les théologiens ou sur la cour de François 1^{er}, était entièrement négatif. Ironiquement, c'est le *Petit Traité de la sainte eucharistie* qui, en janvier 1535, a mené au plus violent des épisodes de persécution alors connus dans l'histoire de la Réforme française, à la plus importante procession expiatoire du XVI^e siècle, et à une fracture permanente dans le déploiement des efforts de réforme en France.

Traduit de l'anglais par DOMINIQUE HENRI

Notes

1. Herminjard, vol. 3, p. 225. Dufour, *Notice bibliographique*, p. 116 et p. 122.
2. Piaget, *Actes de la Dispute de Lausanne*, p. xiii et suiv.
3. Berthoud, p. 247-251.
4. Berthoud, p. 187-188, à propos de l'identification du *Petit Traité*, p. 190 et suiv. au sujet de la procession. La preuve cruciale est une lettre en anglais d'un auteur inconnu, probablement l'évêque de Lincoln, datée du 25 janvier 1535 : « Ther was within thise fewe dayes by the stretes of parrys scatoryd books which was Intitled Paranthiphrasyn

scilicet a right prouffitable Intreatise concernynge the Sacrament of the aluter (p. 187, note 142).» C'est Mlle Berthoud qui en a déchiffré le titre altéré.

5. Merci à William Kemp de m'avoir fourni les textes dans leur version électronique, ce qui a facilité le dénombrement des mots et des caractères.
6. *Declaration*, fol. A 2r.
7. En 1524, la première publication connue de Farel a stimulé le débat public à Bâle (voir J.-F. Gilmont, « L'œuvre imprimé de Farel », n° 1 : il existe une édition latine et cinq éditions allemandes de ce texte généralement connu sous son titre allemand, *Mandat von einem Ersamen Rat der stat Basel*). En 1530, il rédige un « acte de foi », *Jesus sur tout et rien sur lui* (Gilmont, art. cit., n° 32), à Neuchâtel, bien que celui-ci ne semble pas avoir été imprimé. Plus tard, bien sûr, il a aussi fait publier les *Conclusiones Lausanne ... disputande* et, ensuite, les dix thèses devant être débattues lors de la Dispute de Lausanne en 1536. Voir Berthoud, *Marcourt*, p. 178.
8. Mlle Berthoud juxtapose les trois citations, *Marcourt*, p. 242 et note 74.
9. Berthoud, *Marcourt*, p. 181-187.
10. Curieux : la numérotation des versets n'a pas été réalisée avant les années 1550!